

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :
M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. DUNYACH Denis,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. PREHAM Anthony,
M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal, à Mme TORRENT Michèle

Absent(s) :
M. REDONDO Simon, M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu le budget de l'exercice,

Afin d'assurer le financement globalisé des dépenses d'investissement sur le budget assainissement 2025, il convient de contracter un emprunt à long terme.

En conséquence, après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, il est proposé de contractualiser un prêt de 1 million d'Euros avec le Crédit Agricole Sud Méditerranée selon les conditions ci-dessous :

Travaux d'assainissement

Prêt	Durée (ans)	Taux fixe	Montant capital constant	Montant première échéance	Montant dernière échéance	Coût du crédit
750 000,00 €	20	3,80%	Échéances trimestrielles			288 562.50 €
			9 375.00 €	16 500.00 €	9 464.06 €	

Prêt	Durée (ans)	Taux fixe	Montant capital constant	Montant première échéance	Montant dernière échéance	Coût du crédit
250 000,00 €	15	2.70%	Échéances trimestrielles			51 468.75 €
			4 167.67 €	5 854.17 €	4 194.79 €	

Commissions et frais : 0.20 % du capital emprunté avec un minimum de 150 Euros.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget assainissement.

Date de convocation :
14/05/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 04
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

==.-.-

Contractualisation d'un prêt – Budget Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **DE CONTRACTER** auprès du crédit agricole un prêt d'un montant de 1 000 000 Euros tel qu'énoncé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces relatives à cette affaire,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
Géraldine BOURDIN



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.